



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour une pleine reconnaissance des « gilets roses » de la cité des Tarterêts

Question écrite n° 7000

Texte de la question

Mme Farida Amrani attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la juste reconnaissance des « gilets roses » de la cité des Tarterêts à Corbeil-Essonnes. En novembre 2021, la ministre de la ville, Mme Nadia Hai, a lancé un fonds, nommé « gilets roses », de 2 millions d'euros destiné à aider des collectifs de femmes organisés dans les quartiers populaires pour lutter contre les rixes. Le nom du fonds avait été choisi pour rendre « hommage » aux mères des Tarterêts. En 2020, plus de la moitié des 186 rixes franciliennes ont eu lieu dans le département de l'Essonne. Le phénomène semble prendre de l'ampleur à partir d'anciennes rivalités inter-quartiers : selon la préfecture de l'Essonne, il y avait eu 56 rixes recensées en 2019, 91 en 2020. Devant la réalité d'une augmentation, sinon d'une persistance de la violence dans les quartiers populaires, des collectifs de mères se sont formés pour effectuer un travail de médiation et de prévention. En septembre 2021, dans la cité des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, le gavage d'une maman par un policier suivi de fortes tensions avait participé à la création des « Gilets roses ». Ce collectif de femmes a été créé dans l'objectif d'occuper le terrain en permanence, de faire de la médiation sociale, d'organiser des maraudes et de redynamiser les quartiers afin de répondre à un fort besoin social. Il joue actuellement un rôle essentiel pour sensibiliser les jeunes et renouer le dialogue avec les policiers. En insistant sur le fait que les rixes ne sont pas simplement des faits divers mais des événements propres à une réalité quotidienne, celle spécifique de la cité des Tarterêts, les « gilets roses » appuient également sur un point : le manque criant de moyens pour pouvoir mener à bien leur action, dans le temps. À cet égard, l'État a accordé 30 000 euros de subventions du fonds « gilets roses » à ce collectif corbeil-essonnois, bien trop peu selon les femmes du collectif. Elles considèrent que le fonds a été un « cadeau empoisonné », leurs demandes n'ayant pas été comblées : à l'heure actuelle, elles n'ont ni local, ni lieu d'ancrage, ni minibus, ce qui freine énormément leurs perspectives d'actions pour lutter contre les rixes. Lorsqu'en février 2021, deux rixes avaient abouti aux meurtres de deux jeunes, commis en l'espace de 24 heures, le ministre de l'intérieur avait envoyé 100 policiers supplémentaires sur le territoire essonnien. Cependant, il apparaît que la solution sécuritaire ne peut être convoquée tout le temps et que les rixes ont des causes structurelles. Ces femmes bénévoles doivent recevoir la pleine reconnaissance qu'elles méritent car elles agissent en amont de ces événements tragiques. L'une de leurs revendications portent notamment sur l'obtention de postes salariés de médiatrice, qui pourrait bénéficier à tout le quartier. Dès lors, elle lui demande ce qu'il compte faire pour lutter contre les rixes, dans la continuité de la mise en place du fonds « gilets roses », dispositif essentiel ayant montré ses limites et devant sûrement être revalorisé et renforcé.

Texte de la réponse

Le dispositif « gilets roses » a été mis en place en 2021, pour soutenir les collectifs de femmes, organisés dans les quartiers populaires, qui luttent contre les rixes entre jeunes issus des quartiers prioritaires. En 2022, ce dispositif, financé à hauteur de 1,8 M€ par le programme 147 (politique de la ville), a été mis en place au niveau déconcentré. Il a donné lieu à 251 actions. Ce dispositif s'est inscrit dans un objectif de renforcement de la médiation sociale dans les quartiers, porté également par le déploiement des adultes-relais (6 514 postes

ouverts depuis 2020) et des bataillons de la prévention, lancés lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021. Les bataillons de la prévention ont permis de déployer plus de 600 médiateurs et éducateurs dans 45 quartiers identifiés comme prioritaires. En outre, pour répondre aux enjeux des quartiers prioritaires, les crédits du programme « politique de la ville » sont en progression depuis 2022 : En 2022, les crédits du programme 147 s'élevaient à 539,1 M€, soit 45 M€ de plus qu'en 2021. Cette augmentation de la ressource avait eu pour objectif de financer, notamment, la troisième vague de labélisation des cités éducatives (29,5 M€) ainsi que le dispositif « bataillons de la prévention » (15,4 M€). En 2023, les crédits du programme s'élèvent ainsi à 578,7 M€, soit une évolution de 39,6 M€ par rapport à la loi de finances de l'exercice précédent. Cette augmentation intègre notamment la pérennisation des crédits du dispositif « Quartier d'été » (+30 M€), et la remise à niveau du dispositif « Adultes relais » (+5 M€). L'année 2023 sera celle de la refondation des contrats de ville et d'une refonte du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des concertations locales sont menées dans ce cadre. Cette refonte sera également l'occasion de donner une nouvelle ambition à la politique de la ville, nourrie de la participation des habitants des quartiers et des dynamiques positives enclenchées, notamment en matière éducative et pour la médiation sociale. Les futurs contrats de ville seront construits de manière plus souple. Ils seront recentrés autour d'un nombre limité d'objectifs, définis localement, et répondant aux priorités identifiées en lien étroit avec les habitants des quartiers. Ces contrats donneront davantage de place aux projets initiés par les habitants et habitantes. C'est dans ce cadre du contrat de ville que pourront être financées des initiatives de lutte contre les rixes en y impliquant différents acteurs locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Farida Amrani](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7000

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3050

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6262